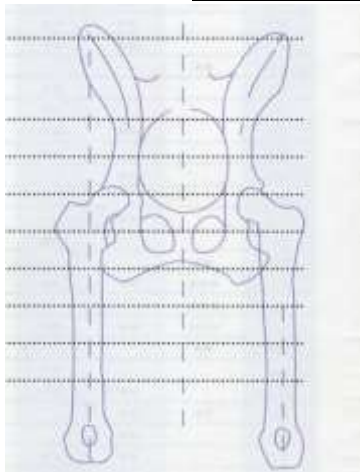


PROCEDURE DE CONTRÔLE DES HANCHES POUR LA DYSPLASIE



A partir de l'âge de 12 mois, faites contrôler les hanches de votre pointer. Cette race est très peu touchée par la dysplasie coxo-fémorale, c'est pourquoi il est très important de surveiller notre cheptel par un maximum de chiens contrôlés.

Une radiographie officielle ne peut être prise avant l'âge de 12 mois. Elle doit obligatoirement être pratiquée sous sédation ou sous anesthésie (*décision FCI du 2/07/2007*) **Les radios qui ne répondent pas à cette exigence ne sont plus acceptées (Comité du 21.03.08)** - Le vétérinaire ayant fait la radio ne peut pas en effectuer la lecture

Les radiographies doivent être identifiées par marquage indélébile dans le film et les mentions requises sont les suivantes :

- Nom du chien avec affixe – n° de tatouage et/ou identification électronique
- Date de naissance – race – sexe
- Date de prise de la radiographie, côté droit ou gauche
- Nom du vétérinaire

Votre vétérinaire devra remplir l'attestation ci-dessous certifiant qu'il a lu, lui-même, le n° de tatouage ou d'identification électronique de votre chien directement sur l'animal.

La radiographie, l'attestation ci-dessous **signée du vétérinaire et du propriétaire**, la photocopie du certificat de naissance ou du pédigrée, une grande enveloppe timbrée à 2,22 € pour le retour obligatoire du cliché, un chèque de 25 € à l'ordre du POINTER CLUB FRANÇAIS devront être envoyés au :

POINTER CLUB FRANÇAIS – 10 route d'Orléans 45700 ST MAURICE S/FESSARD

Les dossiers incomplets seront retournés au propriétaire sans lecture - La note de lecture sera automatiquement prise en compte par le Club et enregistrée par la S.C.C. sur les certificats de naissance des produits de votre pointer.

Procédure d'appel auprès de la S.C.C.

(Cette procédure ne peut avoir lieu qu'une fois)

Si vous souhaitez faire appel de la note de lecture, vous pouvez faire relire la radiographie (**l'appel ne peut s'effectuer que sur la radiographie déjà lue**). Contacter par écrit la Sous-Commission de Dysplasie de la Société Centrale Canine 155 avenue Jean Jaurès 93535 Aubervilliers Cedex.

ATTESTATION

A remplir par le Dr Vétérinaire qui effectue la radiographie et à signer par le propriétaire

Je soussigné Docteur Vétérinaire
Exerçant à (adresse)
Tél Fax E-mail

CERTIFIE

♦Avoir personnellement vérifié le tatouage n° ou puce n°

Nom et affixe du chien Sexe

N° de L.O.F Né(e) le

Nom du père

Nom de la mère

Appartenant à M. et/ou Mme

Adresse

Tél Fax E-mail

♦Et avoir pratiqué la radiographie de dépistage de la dysplasie de la hanche sur cet animal, **obligatoirement sous sédation ou sous anesthésie (décision FCI du 2.07.2007)**

- Sous sédation (★)(N.D. du sédatif)
 Sous anesthésie générale (★)(N.D. de l'anesthésique)

(★) rayez les mentions inutiles et compléter par le médicament utilisé

Fait le

Signature et cachet du vétérinaire

Le résultat de la lecture sera communiqué à la Société Centrale Canine.

J'autorise le Club à utiliser et à publier celui-ci et j'atteste qu'il n'y a pas eu de lecture officielle antérieure à celle-ci.

Signature du propriétaire